

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2023-025 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 04 avril 2023
---	---

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absente : Valérie MOUTTE

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Marc VALERO, Syndie FABRE à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Florian MOLLIEUX à Marie-José SCHREIDER, Christine NALLET à Séverine BERGERET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.1.3 - Cantine scolaire - Modification du tarif

Madame Marie-José SCHREIDER, adjointe, expose :

Par délibération du 30 mai 2022, les membres du Conseil Municipal avaient fixé les tarifs des repas des enseignants ou des adultes à 4,60 € et les tarifs des repas à 2,70 € pour les enfants.

En application du décret n°2006-753 du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire est fixé par la collectivité territoriale.

Il vous est proposé d'appliquer une revalorisation à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ce qui porterait le tarif à :

- 2,80 € le repas enfant.
- 4,70 € le repas enseignant ou adulte.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 5 pouvoirs),

FIXE à 2,80 € le prix du repas à la cantine, pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire et à **4,70 €** le prix de repas pour les enseignements ou adultes à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230405-DE_2023_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 05 avril 2023,
Le Maire,
Patrick SINTES

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

